



CPP – Adobe Journey Optimizer (2023v1)

1. **Responsabilités du Client.** Le Client est seul responsable de :
 - 1.1 s’assurer du respect des Règles applicables ;
 - 1.2 la totalité de ses propres tests de paramétrage, y compris les tests de sécurité ;
 - 1.3 s’assurer que toutes les données ingérées dans Adobe Journey Optimizer adhèrent aux normes XDM ;
 - 1.4 s’assurer que les étiquettes DULE pertinentes ont été attribuées à toutes les données ingérées dans Adobe Journey Optimizer ;
 - 1.5 s’assurer de l’implémentation et de l’exécution au sein d’Adobe Journey Optimizer de politiques d’utilisation des données appropriées (p. ex., des politiques basées sur des notifications de confidentialité du client, des droits contractuels ou des droits basés sur le consentement) ;
 - 1.6 l’utilisation de techniques d’authentification fiables (par ex. SPF, DKIM) pour les noms de domaine utilisés lors d’envois de communications par e-mail si le Client ne délègue pas un sous-domaine à Adobe ; et
 - 1.7 s’assurer que l’API du Service de confidentialité n’est utilisée que pour traiter les demandes d’accès, de correction et de suppression des données provenant de sujets de données individuels.

Adobe ne sera pas tenu responsable de quelque défaillance que ce soit dans le fonctionnement ou la sécurité d’Adobe Journey Optimizer provoquée par les Paramétrages du Client ou par le manquement du Client à satisfaire aux obligations des sections 1.1 à 1.7 ci-dessus.
2. **Limitations liées aux Canaux.** Certains Canaux peuvent nécessiter des services tiers pour permettre la remise de communications, et le Client devra souscrire à un service tiers pour permettre cette remise.
3. **Erreurs de remise.** Adobe décline toute responsabilité en cas d’absence ou de retard de remise des courriers électroniques imputable à des erreurs dans les adresses électroniques, aux avis de non-distribution définitive ou temporaire, aux filtres appliqués aux courriers électroniques par les clients, aux listes de blocage d’adresses électroniques, etc. Les types d’erreurs qui précèdent peuvent également porter atteinte aux performances de remise des courriers électroniques et Adobe n’est pas responsable de la dégradation des performances provoquée par ces erreurs.
4. **Conservation des données.**
 - 4.1 **Service de Profil.** Les données comportementales/temporelles jointes à un profil peuvent être supprimées d’Adobe Journey Optimizer 30 jours à compter de leur date d’ajout à un Profil ou après une autre période sélectionnée par le Client dans Adobe Journey Optimizer.
 - 4.2 **Lac de données.** Les Données du Client stockées dans le Lac de données seront conservées :
 - (A) pendant sept jours pour faciliter l’intégration des Données du Client dans les Services de Profil, après quoi elles peuvent être définitivement supprimées ; ou
 - (B) jusqu’à leur suppression par le Client.
5. **Ciblage Publicitaire.** Le Client n’a pas le droit d’utiliser Adobe Journey Optimizer ni de transmettre des données d’Adobe Journey Optimizer dans le but d’effectuer de la publicité ciblée sur un site ou une application qui n’appartient pas au Client.
6. **Adobe Journey Optimizer Starter.** A l’exception des sections 1.6, 2, 3 et 7.4, ces CPP – Adobe Journey Optimizer s’appliquent à l’octroi d’une licence Adobe Journey Optimizer Starter.

7. Définitions.

- 7.1 L'expression « **Paramétrages du Client** » désigne les paramétrages apportés par un Client ou selon ses souhaits à Adobe Journey Optimizer. Le Client est propriétaire (ou, le cas échéant, doit s'assurer qu'il dispose d'une licence valide pour) des Paramétrages du Client, sous réserve de la propriété intellectuelle sous-jacente d'Adobe dans la Technologie Adobe. Le Client reconnaît et accepte que l'accès d'Adobe aux Paramétrages du Client n'empêche pas Adobe de développer indépendamment (sans utiliser les Paramétrages du Client) ou d'acquérir une technologie similaire sans obligation envers le Client.
- 7.2 Le terme « **Règles applicables** » désigne toutes les lois, lignes directrices, réglementations, règles et Meilleures pratiques de référence du secteur applicables à l'utilisation des Produits et Services par le Client.
- 7.3 L'expression « **DULE** » désigne le cadre de travail de gouvernance pour l'utilisation, l'étiquetage et l'application des données d'Adobe.
- 7.4 Le terme « **Meilleures pratiques de référence du secteur** » désigne la Politique d'utilisation acceptable d'Adobe, qui est consultable sur www.adobe.com/legal/terms/aup.html ou toute page qui y succéderait.
- 7.5 « **XDM** » désigne le Modèle de données d'expérience. Vous en saurez plus à son propos sur <https://github.com/adobe/xdm>.